



Enfant né en France de père français et mère étrangère

Par **licarvin**, le **13/04/2012** à **09:44**

Bonjour,
Je suis français. Je me suis marié en Roumanie avec une roumaine et j'ai fait retranscrire mon mariage en France.
De notre union est né un enfant, en France. Donc de nationalité française.
Nous lui avons donné la double nationalité, en lui donnant la nationalité roumaine aussi.
Il y a-t-il une nationalité qui prime sur l'autre ? La nationalité française ?
Notre première résidence était la Roumanie, ensuite la France, ensuite la Russie et à nouveau La roumanie (je suis expatrié).
Mon entreprise me propose à nouveau de repartir en Russie, mon épouse refuse de suivre et souhaite que j'y parte seul ou que je n'y aille pas. Nous avons une situation financière confortable aujourd'hui, si je quitte mon entreprise la situation financière devient catastrophique car il m'est impossible de trouver un travail avec un salaire correct en Roumanie. Notre enfant va lui aussi subir une perte vertigineuse de son confort de vie. Que puis-je faire ?
Merci pour vos réponses à mes deux questions.

Par **pat76**, le **13/04/2012** à **18:58**

Bonjour
Votre enfant est français puisque de père français et né en France ;
Par la suite, à sa majorité, il choisira de garder sa double nationalité ou en avoir une seule.
Si vous refusez de repartir en RUSSIE quelles seront les conséquences de ce refus ?
C'est une obligation pour vous de partir ou votre employeur pourra vous proposer un autre poste ailleurs qu'en RUSSIE et qui conviendra mieux à votre épouse ?